



HAL
open science

Freins et leviers à l'appropriation par les consommateurs de démarches de progrès en santé et bien-être animal Synthèse des travaux d'un atelier participatif

Romain Piovan, Clémence Bitu, Morgane Leroux, Justine Robin

► To cite this version:

Romain Piovan, Clémence Bitu, Morgane Leroux, Justine Robin. Freins et leviers à l'appropriation par les consommateurs de démarches de progrès en santé et bien-être animal Synthèse des travaux d'un atelier participatif. *Innovations Agronomiques*, 2023, 87, pp.61-73. 10.17180/ciag-2023-vol87-art07 . hal-04099107

HAL Id: hal-04099107

<https://hal.inrae.fr/hal-04099107>

Submitted on 6 Jul 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Freins et leviers à l'appropriation par les consommateurs de démarches de progrès en santé et bien-être animal Synthèse des travaux d'un atelier participatif

Piovan R., Bitu C., Leroux M., Robin J. (1)

(1) Association Laboratoire d'Innovation Territorial Ouest Territoires d'Elevage (LIT OUESTEREL)

Correspondance : romain@assolitouesterel.org

Résumé

L'amélioration des conditions d'élevage, et en particulier l'augmentation du niveau de bien-être des animaux d'élevage, est une demande exprimée régulièrement par les citoyens lors d'enquêtes d'opinion sur le sujet. Cependant, cette attente sociétale ne se concrétise pas largement dans les comportements d'achat. Ceci est notamment lié aux surcoûts du bien-être animal que le consommateur final ne veut pas ou ne peut pas accepter sous la forme de surpris des produits animaux finaux. Enfin, il faut noter que l'amélioration du bien-être des animaux d'élevage est un processus qui peut prendre la forme d'un plan de progrès c'est-à-dire une succession temporelle d'améliorations conduisant à un niveau donné à un instant donné de bien-être animal.

Aussi, il nous a paru intéressant de profiter de la présence de professionnels experts du bien-être animal lors du séminaire des Carrefours de l'Innovation Agronomique du 5 mai 2022 pour explorer les freins et les leviers à l'appropriation par les consommateurs de démarches de progrès en santé et bien-être animal (SBEA). Ce travail a été conduit sous la forme d'un atelier participatif d'1h30 réunissant 25 participants. Après une introduction permettant de situer le contexte dans lequel cet atelier s'est tenu, l'article présente successivement les deux phases de travail de l'atelier, la méthodologie utilisée ainsi que les principaux résultats avant de conclure en reprenant les principaux enseignements.

Mots-clés : bien-être animal, démarches de progrès, consommateurs, appropriation, freins et leviers

Introduction

Si l'amélioration du bien-être des animaux d'élevage est un enjeu prioritaire pour la société quand il est question d'agriculture en France (1), sa mise en œuvre n'en reste pas moins complexe. Aux côtés des difficultés techniques, du besoin de formation des opérateurs, de l'ampleur des investissements nécessaires, etc., les incertitudes concernant les débouchés sont considérées par les professionnels comme un frein majeur à la mise en place de progrès en matière de bien-être animal. Si les travaux du Laboratoire d'Innovation Territorial « Ouest Territoires d'Elevage » (LIT OUESTEREL) ont mis en évidence que les attentes en termes d'amélioration du bien-être animal traduisent une volonté de la part des citoyens de ne pas voir « le vivant industrialisé », lorsqu'ils deviennent consommateurs ces mêmes citoyens se tournent principalement vers des produits standards. De plus, nous manquons de recul (i) sur le consentement à payer les surcoûts liés à ces plans de progrès et (ii) sur le temps que les consommateurs accepteraient de prendre pour s'approprier cette démarche de plan de progrès.

Dans ce contexte sous contraintes, l'amélioration du bien-être des animaux a tendance à se mettre en œuvre sous la forme de plans de progrès, c'est-à-dire une amélioration par paliers et échelonnée dans

le temps. Ceci afin de maximiser les chances que l'ensemble des acteurs concernés – du producteur au consommateur – soit en capacité de s'adapter aux changements induits et à leurs conséquences.

Aussi, cet atelier participatif, qui s'est déroulé pendant « Les Carrefours de l'Innovation Agronomique » du 5 mai 2022, avait pour thème « les freins et leviers à l'appropriation par les consommateurs des démarches de progrès en santé et bien-être animal », et pour objectifs (i) de permettre aux participants de faire une « expérience de l'appropriation » à partir de cas fictifs, et ainsi d'identifier des leviers à l'appropriation en passant du côté du consommateur et (ii) de revenir à la thématique bien-être animal et de lister les freins à l'appropriation par les consommateurs de ces démarches de progrès en santé et bien-être animal. L'intention étant *in fine* de coconstruire une boîte à outils permettant d'élaborer des pistes d'action en réponse à la problématique.

Méthode

L'atelier a duré 1 heure 30. Au total, vingt-cinq spécialistes de la notion de bien-être animal (juristes, éthologues, enseignants, représentants d'associations de protection animale ou de consommateur, représentants de la distribution, représentants des productions animales, etc.) y ont participé. Ils ont été répartis en 4 groupes de tailles approximativement équivalentes. Les groupes sont restés ainsi formés pendant tout l'atelier.

Durant cet atelier, les définitions suivantes ont été adoptées :

- Le terme d'appropriation recouvre à la fois la notion pour un individu *d'adaptation au changement*, c'est-à-dire de se conformer au changement (« c'est nouveau, c'est comme ça, je prends la chose comme telle ») et la notion *d'acceptation du changement*, c'est-à-dire de « faire sien » ledit changement (« c'est nouveau, je le modifie pour m'en servir ») (2) ;
- A une définition minimaliste de consommateur – c'est-à-dire celui qui réalise un achat selon un processus de prise de décision d'achat en quelques étapes centrées autour de son besoin et du produit-cible –, nous avons préféré une acception plus large et défini le consommateur comme pouvant aussi s'impliquer dans le cycle de vie du produit, par exemple en participant à l'élaboration de son cahier des charges, de son processus de conception, en apportant du capital à l'outil de production, etc. ;
- Enfin, la notion de démarche de progrès a été définie comme un processus d'amélioration continue en vue d'atteindre des objectifs qualitatifs et quantitatifs et peut, dans le cas spécifique du bien-être animal, faire référence au référentiel Santé – Bien-Etre Animal (SBEA) (4) du LIT OUESTEREL.

L'atelier s'est déroulé comme suit : après avoir constitué les quatre groupes et avoir permis à chaque participant de se présenter à son groupe, (i) les définitions ci-dessus ont été présentées. Puis chaque groupe a mené (ii) une phase d'expérimentation – Première phase de l'atelier - de l'appropriation et de l'identification de leviers à cette appropriation suivie (iii) d'une restitution de cette première phase aux autres groupes. Une deuxième phase de réflexion - Deuxième phase de l'atelier - (iv) a permis à chacun des groupes de lister les freins à l'appropriation par les consommateurs d'une démarche de progrès en bien-être animal, et a été suivie (v) d'une restitution de cette seconde phase aux autres groupes.

Première phase de l'atelier : l'expérience de l'appropriation et l'identification de leviers à l'appropriation.

Cette première phase de travail a été conduite en s'inspirant de la méthode dite de « pensée latérale » (3). L'objectif était de permettre aux participants d'explorer la notion « d'appropriation » indépendamment de la thématique de l'atelier (le bien-être animal). En d'autres termes, cette première phase devait permettre aux participants de « sortir de leur statut d'expert de la thématique SBEA », se focaliser sur l'appropriation comme mécanisme, ceci en « se mettant à la place d'un consommateur face à une situation d'appropriation d'une démarche ». Pour ce faire, les quatre groupes ont été mis chacun dans une situation d'appropriation d'une démarche fictive (quatre ont été imaginées pour l'occasion ; voir plus loin).

A ce stade, nous distinguons volontairement les leviers à l'appropriation (i.e. ce que le consommateur « reçoit » pour s'approprier une démarche) des conditions à l'appropriation (ce que le consommateur « apporte/donne » pour s'approprier une démarche). Ici, ce sont bien les leviers à l'appropriation que nous cherchons à identifier, et non les conditions ni même les leviers de la modification de ces conditions. Dans le cadre de cet atelier, pour explorer ces leviers à l'appropriation, nous avons retenu deux conditions principales :

- le temps qu'un consommateur peut consacrer (compréhension de la démarche, suivi dans le temps, etc.) ;
- l'argent qu'un consommateur peut consacrer (consentement à payer le progrès, le résultat, etc.).

Nous faisons l'hypothèse que pour une même démarche à s'approprier, certains consommateurs pourront ou souhaiteront y consacrer du temps, d'autres pas, et qu'il en est de même pour l'argent. Aussi, il ne faudra pas chercher à savoir (et c'est particulièrement le cas dans les cas fictifs utilisés lors de l'atelier) si l'appropriation d'une démarche ne peut avoir lieu que dans un couple unique [temps à y consacrer x argent à y consacrer], mais plutôt de chercher les leviers à l'appropriation qui parleront à des consommateurs qui sont dans un couple [temps à y consacrer x argent à y consacrer] donné. Nous faisons de plus une seconde hypothèse qui est qu'en fonction des conditions d'appropriation, les leviers à l'adoption peuvent être différents. Enfin, pour simplifier l'exercice, nous avons considéré les conditions [temps à y consacrer] et [argent à y consacrer] comme des variables binaires, c'est-à-dire « j'ai du temps à y consacrer » ou « je n'ai pas de temps à y consacrer », et « j'ai de l'argent à y consacrer » ou « je n'ai pas d'argent à y consacrer », excluant ainsi toute quantification. En résumé, à ce stade et dans le cadre de cet exercice, pour une situation d'appropriation donnée, nous considérons qu'un consommateur peut l'appréhender dans 4 conditions différentes :

- Condition d'appropriation 1 : « j'ai du temps à y consacrer » et « je n'ai pas d'argent à y consacrer »
- Condition d'appropriation 2 : « je n'ai pas de temps à y consacrer » et « je n'ai pas d'argent à y consacrer »
- Condition d'appropriation 3 : « j'ai du temps à y consacrer » et « j'ai de l'argent à y consacrer »
- Condition d'appropriation 4 : « je n'ai pas de temps à y consacrer » et « j'ai de l'argent à y consacrer »

Ce choix méthodologique repose sur la nécessité de ne pas avoir *d'a priori* sur les conditions d'appropriation dans lesquelles peut s'insérer une démarche de progrès en santé et bien-être animal. En effet, comme indiqué en introduction, nous ne disposons pas de connaissances suffisantes sur la volonté des consommateurs de consacrer du temps et/ou de l'argent à une telle démarche.

Pendant cette première phase, un groupe de participants a été constitué pour chaque condition d'appropriation (quatre groupes au total).

Ce cadre théorique donné, chaque groupe a disposé de 30 minutes pour identifier des leviers à l'appropriation de différentes démarches. Les démarches choisies pour cette phase n'ont pas d'importance en tant que telles si ce n'est qu'elles permettent a priori aux participants de se projeter plus facilement dans les conditions d'appropriation qu'on cherche à explorer. Les groupes ont travaillé sur les démarches suivantes :

- *Groupe 1 en condition 1 « j'ai du temps à consacrer » et « je n'ai pas d'argent à consacrer » pour m'approprier une nouvelle « morning routine » conseillée par votre médecin.*

Il s'agit pour les membres du groupe 1 d'identifier les leviers à l'appropriation d'une nouvelle routine matinale conseillée par leur médecin, c'est-à-dire un ensemble de petits gestes à réaliser tous les matins avant de commencer une journée, et de compléter la phrase « je m'approprierais cette nouvelle « morning routine » si... ».

- *Groupe 2 en condition 2 « je n'ai pas de temps à consacrer » et « je n'ai pas d'argent à consacrer » pour m'approprier une échelle de recyclabilité des produits manufacturés*

Il s'agit pour les membres du groupe 2 d'identifier les leviers à l'appropriation d'une échelle de recyclabilité des produits imaginée sur le modèle de l'échelle d'efficacité énergétique, c'est-à-dire que des produits de consommation sont étiquetés et classés en fonction de leur recyclabilité, et de compléter la phrase « je m'approprierais cette nouvelle échelle de recyclabilité si... »

- *Groupe 3 en condition 3 « j'ai du temps à consacrer » et « j'ai de l'argent à consacrer » pour m'approprier une nouvelle planification et tarification de l'électricité.*

Il s'agit pour les membres du groupe 3 d'identifier les leviers à l'appropriation d'un nouveau planning journalier de distribution de l'électricité domestique, avec un débit d'électricité réduit et un tarif augmenté aux heures de grande consommation, et de compléter la phrase « je m'approprierais cette nouvelle planification et tarification de l'électricité si... »

- *Groupe 4 en condition 4 « je n'ai pas de temps à consacrer » et « j'ai de l'argent à consacrer » pour m'approprier une collecte de fonds de solidarité à destination des aînés.*

Il s'agit pour les participants du groupe 4 d'identifier les leviers à l'appropriation d'une collecte de fonds du type « 1 achat de produit = 1€ reversé » pour financer des actions en faveur de la qualité de vie de nos aînés, et de compléter la phrase « je m'approprierais cette nouvelle collecte de fonds si... ».

Chaque groupe a disposé :

- D'un temps de réflexion individuelle pour identifier des leviers en complétant la phrase « je m'approprierais cette démarche si... », avec autant de propositions qu'il est possible d'imaginer ;
- D'un temps de présentation des leviers ainsi identifiés par l'un des membres d'un groupe aux autres membres de son groupe ;
- D'un temps de catégorisation de l'ensemble des leviers identifiés au sein d'un groupe par les membres de ce même groupe ;
- D'un temps de restitution d'un groupe aux 3 autres groupes.

Les propositions individuelles de chaque groupe sont rassemblées dans l'annexe 1.

Seconde phase de l'atelier : l'identification des freins à l'appropriation par les consommateurs d'une démarche de progrès en santé bien-être animal.

Durant la seconde phase de cet atelier, le travail a continué au sein des groupes établis précédemment uniquement pour des facilités organisationnelles. Forts de ces expériences partagées d'appropriation, les participants ont pu reprendre leur expertise et travailler à l'identification des freins à l'appropriation de démarches de progrès en santé et bien-être animal. Il faut noter que la « démarche de progrès en santé et bien-être animal » n'a pas été définie en faisant référence à une méthodologie ou une démarche particulière, mais plutôt dans sa dimension « générique » c'est-à-dire une démarche dynamique (dans le temps) dont les résultats se font ressentir petit à petit/ne sont pas visibles immédiatement.

Les conditions de travail ont été similaires à la première phase :

- Un temps de réflexion individuelle pour identifier des principaux freins à l'appropriation par les consommateurs d'une démarche de progrès en santé et bien-être animal ;
- Un temps de présentation des freins ainsi identifiés par l'un des membres d'un groupe aux autres membres de son groupe ;
- Un temps de catégorisation de l'ensemble des freins identifiés au sein d'un groupe par les membres de ce même groupe et priorisation concertée (i.e. choisir les 2 principaux freins) ;
- Un temps de restitution d'un groupe aux 3 autres groupes.

Résultats

Principaux résultats de la première phase : les leviers à l'appropriation dans les quatre démarches fictives.

Après que chaque membre d'un groupe a présenté les leviers qu'il a identifiés aux autres membres de son groupe, chaque groupe a analysé et rassemblé l'ensemble des propositions permettant ainsi d'identifier les principaux leviers à l'appropriation de chacune des démarches. En se gardant d'une généralisation, on constate que les groupes placés dans les mêmes conditions ont cité des leviers à l'adoption communs. La figure 1 ci-dessous présente les leviers qui ont été cités par les groupes mis dans une même condition. Par exemple, les groupes 2 et 4 qui ont été placés dans la condition « je n'ai pas de temps à y consacrer » ont tous deux identifié le levier « Transparence ».

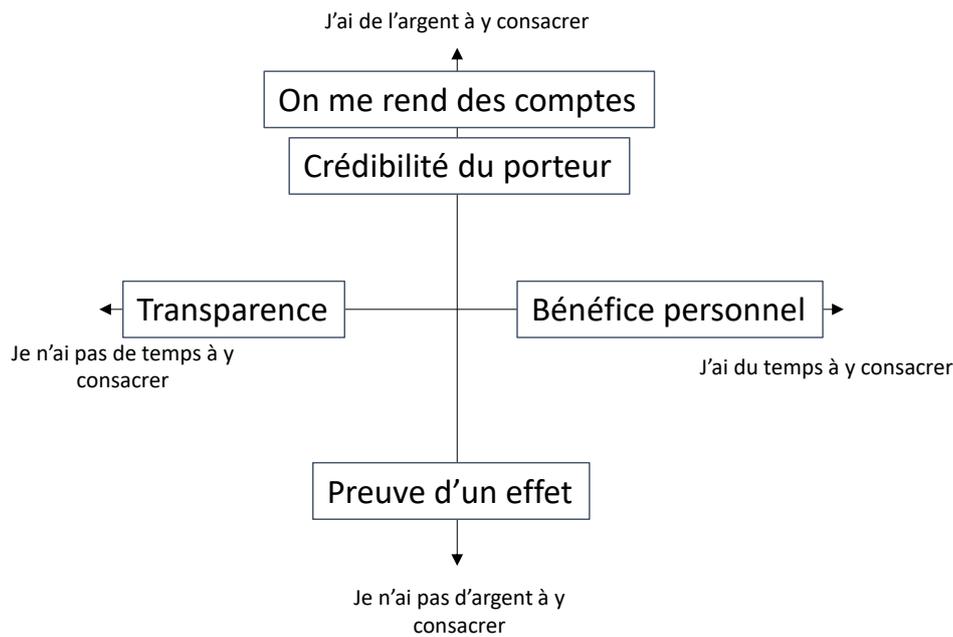


Figure 1 : répartition des principaux leviers identifiés en fonction des conditions d'appropriation

Les leviers identifiés par chacun des groupes ont été regroupés dans les catégories suivantes par les participants (les propositions individuelles détaillées sont en annexe 1) :

- Le groupe 1 a identifié comme principaux leviers à l'appropriation d'une démarche (une nouvelle « morning routine ») en condition 1 [« j'ai du temps à y consacrer » et « je n'ai pas d'argent à y consacrer »] :
 - La perception d'un bénéfice (ici, il s'agit d'un bénéfice personnel)
 - L'attractivité de la démarche (enthousiasmant, favorisant l'implication)
 - La possibilité d'évaluation individuelle du rapport coût/bénéfice de la démarche (au court du temps)
- Le groupe 2 a identifié comme principaux leviers à l'appropriation d'une démarche (d'une échelle de recyclabilité des produits manufacturés) en condition 2 [« je n'ai pas de temps à y consacrer » et « je n'ai pas d'argent à y consacrer »] :
 - La transparence (fournir des preuves permettant de vérifier la position d'un produit sur l'échelle)
 - L'objectivité (des définitions et de la méthode permettant de mesurer la recyclabilité)
 - L'universalité de la méthode (appliquée de façon cohérente à tous les produits)
 - L'existence d'une reconnaissance de ceux qui font l'effort (valorisation sous une forme non définie des produits aux plus hauts niveaux de recyclabilité)
- Le groupe 3 a identifié comme principaux leviers à l'appropriation d'une démarche (nouvelle planification et tarification de l'électricité) en condition 3 [« j'ai du temps à y consacrer » et « j'ai de l'argent à y consacrer »] :
 - La satisfaction d'un intérêt personnel

- On me rend des comptes (on m'apporte des preuves que la démarche permet bien d'atteindre les objectifs pour lesquels on demande une implication)
 - Simplicité (de compréhension et de mise en œuvre)
 - Crédibilité (de l'organisme qui propose la planification)
- Le groupe 4 a identifié comme principaux leviers à l'appropriation d'une démarche (une collecte solidaire à destination des aînés) en condition 4 [« je n'ai pas de temps à y consacrer » et « j'ai de l'argent à y consacrer »] :
- Transparence (je sais à quoi font servir les fonds)
 - Faible impact sur le prix
 - On me rend des comptes (on m'apporte des preuves que la démarche permet bien d'atteindre les objectifs pour lesquels on demande une implication)
 - Crédibilité (de l'organisme qui propose et gère la collecte)

Principaux résultats de cette seconde phase : les freins à l'appropriation par les consommateurs d'une démarche de progrès en santé et bien-être animal.

De cette phase, on constate qu'il ne se dégage pas de consensus entre les groupes quant aux éventuels freins à l'appropriation d'une démarche de progrès en santé et bien-être animal. Cela peut être dû à la dimension multifactorielle de la controverse autour de la notion de bien-être animal (5) et au fait que chaque participant pouvait avoir en tête des démarches de progrès différentes à mettre en œuvre.

Les propositions individuelles de freins sont listées en annexe 2. En synthèse, les groupes ont retenu les principaux freins à l'appropriation par les consommateurs d'une démarche de progrès en santé et bien-être animal suivants :

- Groupe 1 :
 - « Tout va bien » le bien-être animal n'est pas un sujet de préoccupation majeure
 - Manque de transparence de la démarche de progrès en santé et bien-être animal
- Groupe 2 :
 - Mauvaise répartition de la valeur entre ceux qui sont impliqués dans la démarche de progrès en santé et bien-être animal
 - Manque de transparence de la démarche de progrès en santé et bien-être animal
- Groupe 3 :
 - Faible compréhension par les consommateurs de la démarche de progrès en santé et bien-être animal
 - Manque de reconnaissance sociale pour ceux qui s'impliquent dans la démarche de progrès en santé et bien-être animal
- Groupe 4 :
 - Manque de confiance des consommateurs dans les porteurs de la démarche de progrès en santé et bien-être animal
 - Méconnaissance du monde agricole de la part des consommateurs

Discussion

Cet atelier doit avant tout être considéré comme un exercice collectif ponctuel permettant d'aborder la problématique de l'appropriation par les consommateurs de démarches de progrès en santé et bien-être animal, et ce de façon collective et conviviale. Les conclusions ne peuvent être prises comme des connaissances consolidées et les résultats nécessiteraient d'être vérifiés dans des études complémentaires pour être pleinement exploitables et exploités.

Conclusions

En conclusion, on pourra retenir de cet atelier que :

- Quelle que soit la situation sujette à l'appropriation, des leviers équivalents ressortent en fonction des conditions (c'est-à-dire la participation ou non-participation du consommateur en temps et/ou en argent) :
 - o Que l'on consacre de l'argent ou pas, lorsqu'on n'a pas de temps à consacrer à une démarche, le levier principal à son appropriation est la transparence ;
 - o Que l'on consacre de l'argent ou pas, lorsqu'on a du temps à consacrer à une démarche, le levier principal à son appropriation est le bénéfice personnel ;
 - o Que l'on consacre du temps ou pas, lorsqu'on ne consacre pas d'argent à une démarche, le levier principal à son appropriation est la preuve d'un effet ;
 - o Que l'on consacre du temps ou pas, lorsqu'on consacre de l'argent à une démarche, les leviers principaux à son appropriation sont la crédibilité du porteur et le fait qu'on rende des comptes.
- Il n'y a pas de consensus entre les participants quant aux freins principaux à l'appropriation par les consommateurs d'une démarche de progrès en santé et bien-être animal.
- Certains freins cependant, qui se révèlent plus exactement être des risques (la démarche de progrès en santé et bien-être animal n'ayant pas été décrite), ont été systématiquement relevés :
 - o Le manque de transparence de la démarche
 - o Le manque de confiance des consommateurs dans les initiateurs de la démarche
 - o Le manque d'intérêt du consommateur pour le sujet du bien-être animal
 - o La complexité du sujet et donc la difficulté à le rendre facilement et rapidement intelligible pour un consommateur, sans pour autant devenir réducteur.

Bibliographie

(1) Etudes et sondages : IFOP « les Français et le bien-être des animaux » pour la fondation 30 millions d'amis (<https://www.ifop.com/publication/les-francais-et-le-bien-etre-des-animaux-vague-5-2022/>) ou OpinionWay « Les Français et les conditions d'élevage des animaux » pour l'association LIT OUESTEREL.

(2) Ologeanu-Taddei R, Gauche K, Morquin D, Bourret R (2015) La capacité d'appropriation, une capacité organisationnelle immatérielle négligée dans l'adoption des systèmes d'information et de gestion. *Innovations*, 47 :79-100. <https://www.cairn.info/revue-innovations-2015-2-page-79.htm>

(3) Bono, de Edward, *Lateral thinking: a textbook of creativity*, 2009, Edition (Penguin), ISBN (978-0141033082)

(4) Référentiel santé et bien-être animal en volailles de chair et porc. Pour plus de détails, consulter le site web de l'association LIT OUESTEREL www.assolitouesterel.org

(5) Delanoue E. *Débats et mobilisations autour de l'élevage : analyse d'une controverse*, thèse <https://www.theses.fr/2018REN20040>

Cet article est publié sous la licence Creative Commons (CC BY-NC-ND 3.0)



<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/fr/>

Pour la citation et la reproduction de cet article, mentionner obligatoirement le titre de l'article, le nom de tous les auteurs, la mention de sa publication dans la revue « *Innovations Agronomiques* », la date de sa publication, et son URL)

Annexe 1 : liste des leviers à l'appropriation identifiés par chacun des groupes

Liste des réponses individuelles du groupe 1 en condition 1 : « je m'approprierais une nouvelle routine matinale [prescrite par un médecin] : »

- Si j'en connais les effets
- Si j'ai des preuves de l'efficacité sur ma santé
- Si cela me permet de me sentir mieux
- Si je peux mettre un peu de variabilité dans la routine
- Si je perçois les bénéfices rapidement
- Si je peux la faire évoluer selon mes envies et contraintes
- Si je peux commencer mon travail 1 heure plus tard
- Si la pratique reste limitée dans le temps
- Si je suis moins fatigué et que je dors moins
- Si cela n'est pas trop fatiguant

Liste des réponses individuelles du groupe 2, en condition 2 : « je m'approprierais une nouvelle échelle de recyclabilité des produits [de grande consommation] : »

- Si elle est apposée de façon obligatoire sur tous les produits
- Si elle concerne tous les produits européens
- Si la majorité des produits sont signalés avec cette nouvelle échelle
- Si l'explication des niveaux est claire
- Si l'information sur l'empreinte carbone économisée suivant les niveaux est disponible
- Si les critères tels que l'extraction minière, la gestion des déchets sont pris en compte dans la recyclabilité
- Si la différence de prix n'est pas trop importante entre les niveaux
- Si je dispose d'une valeur moyenne des échelles sur les produits achetés dans ma commune
- S'il y a une reconnaissance sociale d'un acte d'achat à forte de recyclabilité
- Si je dispose d'un compte en « crédits recyclabilités » à utiliser chez les commerçants
- S'il y a une reconnaissance sociale et économique pour les producteurs à plus forte valeur ajoutée

Liste des réponses individuelles du groupe 3, en condition 3 : « Je m'approprierais une planification et tarification variables de l'électricité pour consommer moins d'énergie [à l'échelle nationale] : »

- Si j'ai la preuve que cela fonctionne
- Si elle est simple à comprendre et mettre en œuvre
- Si je connais les engagements de ma part
- Si je peux revenir en arrière
- Si je sais combien je vais gagner/économiser en un 1 an
- Si j'ai l'assurance d'une énergie 100% durable
- Si j'ai connaissance du « mix » énergétique proposé
- Si l'efficacité est prouvée avant que je ne l'applique

Liste des réponses individuelles du groupe 4 en condition 4 : « Je m'approprierais une collecte solidaire sur des produits à destination des aînés si : »

- Si j'ai accès à des produits de qualité à prix raisonnables

- Si le différentiel de prix n'est pas trop important
- Si je suis convaincu par la cause
- Si j'ai la preuve que cela sert la cause
- Si je suis aussi dans la cible des bénéficiaires
- Si le produit a un impact positif sur les séniors
- Si je sais à quoi cela va servir
- Si je sais à qui cela va servir [définition des « aînés »]
- Si je connais le bilan (chiffré) de l'opération
- S'il je n'ai pas d'opposition avec une autre cause
- Si les séniors participent à la mise en œuvre de l'initiative
- Si j'ai une bonne image de l'emballage
- Si l'argent est reversé à des associations crédibles

Annexe 2 : liste des freins à l'appropriation d'une démarche de progrès en santé et bien-être animal identifiés par chacun des groupes.

Liste des freins identifiés par le groupe 1 :

- Temps de mise en œuvre trop long
- Le BEA ne fait pas partie de mes sujets de préoccupation
- Désintérêt pour la question
- Je ne consomme pas de produits animaux
- Manque de connaissance
- Complexité du sujet
- N'est-ce pas une façon de me donner bonne conscience ?
- Variabilité des niveaux atteints
- Manque de confiance
- Me dit-on la vérité sur ce que j'attends ?
- Pas de bénéfice direct/visible sur mon mode de vie – je ne ressens pas le besoin de progresser
- Le niveau de BEA est tout à fait acceptable tel qu'il est aujourd'hui
- Idées reçues
- Pas de bonne identification visuelle – trop de visuel
- Référentiel non consultable
- Manque de transparence/d'information
- Refus de payer plus
- Suis-je prêt à baisser ma consommation pour conserver mon pouvoir d'achat ?

Liste des freins identifiés par le groupe 2 :

- Attentes idéalisées en matière de BEA
- Méconnaissance des réalités de l'élevage
- Incompréhension de la démarche
- Méconnaissance de la réglementation sanitaire
- Complexité de l'évaluation du BEA
- Mauvaise connaissance des impacts réels des changements de pratiques
- Quelles garanties « de base », aujourd'hui et demain (et à quel horizon) ?

- Incohérence avec d'autres enjeux (par exemple les enjeux environnementaux)
- Le progrès du BEA peut entraîner des effets négatifs sur d'autres dimensions
- Les représentations sociales et individuelles sur ce qu'est le BEA
- Culture et religion
- Sensibilité différente pour tous
- Ere de l'immédiateté (attente de résultat concret tout de suite)
- Comment savoir que le progrès avance réellement
- Rejet du progrès
- Démarches de progrès captées en terme de profit par certains acteurs des filières
- Confusion entre allégation et marketing
- Absence de transparence de la démarche
- Manque de visibilité sur la signification du label/étiquetage
- Trop de label tue les labels
- Bien identifier les produits : les reconnaître, les comprendre
- Une échelle solide scientifiquement
- Un effet garanti
- Méconnaissance des coûts de production versus produits transformés étrangers
- Le surprix associé aux démarches de progrès
- Prix limitant pour un grand nombre de consommateurs

Liste des freins identifiés par le groupe 3 :

- Absence de connaissances / informations sur l'élevage
- Détachement / distanciation vis-à-vis de l'animal
- Compréhension de la démarche
- Manque de connaissance des besoins des animaux
- Quelle est la situation de départ, quelle est la situation souhaitée
- Pas de différences gustatives des produits
- Le mieux c'est d'arrêter de manger de la viande
- Ca va coûter plus cher
- Répartition de la valeur – l'éleveur n'est pas mieux rémunéré malgré ses efforts
- Manque de transparence
- On nous ment, je n'ai pas confiance
- Véracité
- Multiplicité des certifications
- Est-ce que certifié par un organisme indépendant ?

Liste des freins identifiés par le groupe 4 :

- Incompréhension des allégations
- Le progrès promis n'est pas clair
- Manque de visibilité
- Manque de transparence
- Perdu dans la jungle des démarches de progrès
- Le progrès change tout le temps = coût de ma MAJ de compréhension

- La demande est peu visible et manque d'info
- Difficulté à faire le lien entre produit fini (transformé) et l'animal vivant
- Eloignement du monde de l'élevage
- Défaut de confiance dans l'entreprise
- Défaut de confiance dans la simple allégation « en progrès »
- Pas confiance
- Je ne crois pas en l'honnêteté de l'acteur
- Méconnaissance de l'élevage
- Sujet médiatique qui met trop en avant les aspects négatifs
- Je suis anti-élevage
- Désintérêt pour l'enjeu, le sujet
- Ça vient en contradiction avec d'autres causes
- Préférence pour d'autres critères (origine géographique, commerce équitable)
- Les crises alimentaires m'ont rendu méfiant
- Pas de consentement à payer plus
- Choisir cette cause plutôt qu'une autre (il y en a tellement)